



*L'union du peuple
pour rétablir la démocratie*

Bureau de Campagne
12, avenue de Wagram
75008 PARIS

Le 20 avril 2017,

A l'intention de Jean-Louis Garcia
Président de la Fédération des APAJH

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre missive et nous vous en remercions,

Je vous prie de trouver ci-dessous un détail de nos réponses concernant les dix actes que vous souhaitez voir mis en avant.

Les préoccupations restituées dans ce courrier que vous nous adressez sont légitimes, mais il convient avant d'y répondre de préciser que ce sont ici des considérations législatives et non pas présidentielles : le seul Président ne peut pas agir sur la loi, il doit également compter sur une majorité à l'Assemblée Nationale pour que des lois soient proposées, promulguées, rappelées ou au contraire abrogées. L'article 5 de la Constitution prévoit en effet que le Président de la République ait un rôle d'arbitrage, qu'il soit le garant de l'indépendance nationale et du respect des traités.

Nos candidats aux élections législatives veilleront à faire avancer dans le débat public ces sujets afin que les Français puissent, en conscience, désigner les législateurs qui feront en sorte que les questions que vous posez soient débattues.

Cependant, nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer quelques-unes de nos positions sur le sujet de la Santé, au-delà de l'aspect particulier de la maladie mentale et de la psychiatrie et de leur prise en charge.

L'Union Populaire Républicaine et M. François ASSELINEAU constatent, depuis dix ans que ce mouvement existe, le délitement accéléré des Services publics, auxquels appartient l'Education Nationale ; ils l'expliquent notamment par le fait de notre appartenance à l'Union européenne qui, du fait de l'article 106 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (anciennement Traité de Rome), condamne ces Services publics au bénéfice des intérêts privés, et empêche les gouvernements successifs de mettre en place des politiques d'amélioration de ces Services. Par voie de conséquence, le travail accompli par le corps médical (et pas seulement les médecins ou les infirmiers) ne bénéficie pas de suffisamment de reconnaissance, ce qui explique à l'heure actuelle le manque de vocation des jeunes générations à rejoindre ces corps de métiers.

L'Union européenne organise la mise en concurrence des médecins et un déficit chronique pour favoriser les mutuelles privées ; elle veut la reconnaissance des diplômes équivalents mais pas des

formations ; elle organise le nivellement par le bas des salaires et la délocalisation de la fabrication des médicaments ; elle force l'application du TAFTA dont les français ne veulent pas, traité qui mettra en concurrence directe le Service public et les entreprises privées...

C'est entre autres pour ces raisons que M. François ASSELINEAU s'est engagé, dès son arrivée aux fonctions, à sortir la France de l'Union européenne (1) et à dénoncer les traités qui condamnent la France et ses Services publics, auxquels les français sont pourtant très attachés, puisqu'ils sont le garant du principe d'Égalité.

Nous souhaitons, concernant plus spécifiquement le Handicap :

- Inciter la multidisciplinarité des équipes en incluant à l'élaboration de solutions les personnes en situation de handicap et les accompagnants ;
- Aider les personnes en situation de handicap à se faire aider en rapprochant les informations de leur lieu de vie ;
- Accompagner le bien-être des personnes en situation de handicap grâce aux thérapies médicales, paramédicales et alternatives ;
- Revaloriser les aides, et simplifier et accélérer les procédures administratives d'attribution ;
- Pérenniser les allocations en établissant un délai de préavis avant toute réduction d'aide ;
- Accompagner, former et soutenir financièrement les aidants ;
- Faciliter le travail des professionnels par du soutien psychologique, des formations pratiques de qualité, des simplifications administratives, du temps pour bien aider et une revalorisation des salaires ;
- Rendre spontanée la prise en compte de l'accessibilité en l'insérant dans les cursus de formation de production de biens et de services et en incitant les associations et entreprises à intégrer la démarche d'inclusion du handicap dans leurs produits, leurs services et leurs locaux ;
- Inciter chaque commune à mobiliser ses citoyens autour de l'élaboration de solutions simples en faveur des personnes handicapées ;

Nous inscrirons dans la Constitution le caractère essentiel et démocratique de l'Assurance maladie, qui assurera la prise en charge des soins à 100%, y compris des soins dentaires et oculaires.

Nous arrêterons le déremboursement des médicaments notamment dits « de confort » choisis par l'Union européenne ; nous redynamiserons la recherche médicale publique ; nous réévaluerons les salaires du personnel de l'Assistance Publique ; nous stopperons les « regroupements d'établissement » et nous redonnerons à la recherche hospitalière son indépendance des cartels pharmaceutiques.

Prévoyant des économies de bon sens de l'ordre de soixante-dix milliards d'euros annuels, sans jamais nous en prendre aux économies des ménages français, nous sommes certains que les moyens que nous voulons mettre en œuvre sont possibles (et pas seulement dans la Santé), n'en déplaise à tous les autres candidats qui veulent imposer une politique d'austérité à notre pays.

Nous instaurerons par ailleurs un référendum d'initiative populaire : sous couvert de la validation de la constitutionnalité de la question posée, si cinq cent mille citoyens déposent leur signature en mairie, cette question sera posée comme référendum à l'ensemble de la population. Fort de votre réseau associatif, vous seriez un acteur privilégié pour faire connaître vos points de vue à l'ensemble des

français, qui pourront accepter ou refuser vos propositions qui sont, encore une fois, légitimes à être débattues dans l'espace démocratique.

Dans le cadre de cette élection présidentielle, nous vous invitons chaleureusement à découvrir notre programme et nos analyses sur notre site internet www.upr.fr

Salutations républicaines,

Jean-Baptiste Baron

Service Courrier de Campagne

- (1) M. François ASSELINEAU est à la fois le seul candidat à présenter cette solution, et à expliquer aux français que ceux qui proposent depuis soixante ans de « changer l'Europe » mentent, par omission ou en conscience, aux français qui les écoutent. Non seulement, changer les traités européens réclame, en vertu de l'article 48 du Traité de l'Union Européenne (anciennement Traité de Lisbonne), l'accord unanime des états-membres et l'accord unanime des parlements (donc l'accord unanime de 54 corps différents sur un même objet), mais changer les traités pour que les intérêts de la France prédominent les intérêts des autres pays est dangereusement nationaliste ! Il n'y a aucune raison que les autres pays fassent des concessions sur leurs intérêts pour le bénéfice de la France. De ce point de vue, sortir de l'Union européenne signifie à la fois respecter le droit international (la sortie est prévue par l'article 50 du Traité de l'Union Européenne, et a été ratifié par tous les pays membres), et respecter les caractéristiques propres des autres pays. Sortir de l'Union européenne permettra aux français de décider de nouveau pour eux-mêmes de leurs lois, et de la manière dont ils discuteront avec les autres pays du monde, sans devoir subir la prescription antidémocratique qu'est l'Union européenne.